هيئة الخبراء المحاسبين
ⵜⵓⵣⵔⵉⵡⵜ ⵏ ⵉⵎⵓⵣⴰⵢⵏ ⵉⵎⵙⵙⵉⵏ
ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

Personne physique (exerçant en société)

Documents pour l'inscription de la personne physique :

- Lettre de demande d'inscription à l'Ordre
- Questionnaire dûment rempli, daté et signé
- Déclaration sur l'honneur
- Un extrait du casier judiciaire ou une fiche anthropométrique datant de moins de trois mois
- Un extrait d'acte de naissance datant de moins de trois mois
- Une photocopie certifiée conforme de la C.I.N, ou de la carte de séjour, pour les étrangers
- Trois photographies récentes du candidat
- Une photocopie du diplôme national d'Expert-Comptable ou d'un diplôme reconnu équivalent, signé et cacheté (certifiée conforme à l'original)
- Une attestation d'équivalence au diplôme national d'expertise comptable, délivrée par le ministère d'enseignement supérieur, pour tous les diplômes étrangers
- Les 03 Fiches annuelles de stage, pour le diplôme français
- L'attestation de fin de stage, pour le diplôme français
- La fiche générale de synthèse, pour le diplôme français
- La fiche annuelle de 200 heures d'audit pour les diplômes étrangers
- Une copie du contrat de bail ou certificat de propriété du siège social
- Chèque correspondant au droit d'entrée (soit 4000,00 DH pour les inscrits à Casablanca, et 3000,00 DH pour ceux inscrits hors Casablanca)
- Une copie de la convention de réciprocité prévue à l'article 20 de la loi 15/89 pour les étrangers
- Un certificat de résidence et éventuellement les justificatifs de paiement d'impôts au Maroc, pour les candidats étrangers

Documents pour l'inscription de la personne morale :

- Lettre de demande d'inscription précisant la liste des associés, le pourcentage de participation de chacun et l'identité des dirigeants
- Questionnaire dûment rempli, daté et signé
- Déclaration sur l'honneur
- Actes modificatifs des statuts (certifiés conformes aux originaux)
- Une copie du BO et du JAL
- Actes de cession de parts sociales ou de transferts d'actions, le cas échéant (certifiés conformes aux originaux)
- Statuts mis à jour suite aux différentes modifications intervenues (certifiés conformes aux originaux), cf modèles de statuts proposés par l'OEC sur le site
- Une copie du contrat de bail ou certificat de propriété du siège social

- Certificat modèle 7 du Registre du Commerce (datant de moins de trois mois)
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle au nom de la société
- Attestation d'inscription à la Taxe Professionnelle (certifiée conforme à l'original)
- Bulletin de notification de l'Identifiant Fiscal (certifiée conforme à l'original)
- Chèque correspondant au droit d'entrée (soit 4000,00 DH pour les inscrits à Casablanca, et 3000,00 DH pour ceux inscrits hors Casablanca)
- Contrat de travail pour le ou les associés non membre de l'Ordre, le cas échéant
- Copie de la CIN pour le ou les associés
- Engagement de prendre en charge tout membre de l'Ordre salarié de société
- Attestation d'inscription du membre de l'Ordre personne physique.

NB :

- L'activité « Expert-comptable » doit être mentionnée sur l'ensemble des documents fournis
- La domiciliation n'est pas acceptée, le demandeur doit justifier l'existence d'une adresse réelle pour l'exercice de son activité d'expertise comptable.
- Les nouveaux inscrits au tableau de l'OEC sont exonérés de la cotisation annuelle de la première année de leur inscription, et de 50% de la cotisation de la deuxième année.
- Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 4000,00 DH pour les personnes physiques.
- Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être certifiées conformes à l'original.